

BON A SAVOIR

Juin 2020

PREVOYANCE

Tous les salariés sont couverts par un contrat de prévoyance par GENERALI pour :

- L'invalidité
- L'incapacité de travail
- Le décès
- **Pour les cadres et les non-cadres :**
Application du contrat GENERALI assurance.

[N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :](#)

Christophe HARRIAU - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)
Elu CSE / secrétaire CSSCT / Délégué Syndical - **06 89 83 52 75**.

Didier BOURGET
Elu CSE / Délégué Syndical - **06 79 03 94 44**